

Date de mise en ligne : 19 août 2025

ARRETE N° 2025 / 304

Page 2025/315

**MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE SECURITE AU DROIT DES IMMEUBLES
33-35-37 GRANDE RUE FRANCOIS MITTERRAND A COMPTER DU 13/08/2025**

6.1 Police Municipale

Le Maire de La Charité-sur-Loire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT l'orage exceptionnel du 13/08/2025 ayant causé des dégâts sur les immeubles 33 – 35 – 37 Grande Rue François Mitterrand, notamment sur les toitures,
CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les lieux et donc d'interdire la circulation des piétons sur le trottoir et le stationnement des véhicules,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un périmètre de sécurité est mis en place au droit des immeubles 33 – 35 – 37 Grande Rue François Mitterrand à compter du 13/08/2025 et jusqu'à mise en sécurité des immeubles. Ce périmètre de sécurité est instauré jusqu'à la réalisation des travaux de sécurisation des immeubles sinistrés.

ARTICLE 2 : Temporairement, au droit de ces immeubles, la circulation des piétons est interdite et les 3 places de stationnement en long sont condamnées.

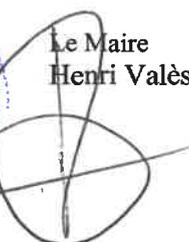
ARTICLE 3 : La fourniture et la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire sont à la charge des services techniques de la Ville.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la Ville de La Charité-sur-Loire.

ARTICLE 5 : La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, la Police Municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,
Le 19 août 2025

 
Le Maire
Henri Valès